

◆ SORTIR À SAINT MEXANT

L'association des parents d'élèves organise son traditionnel Vide grenier 12 mai bourg de SAINT MEXANT

Vous pourrez prochainement imprimer la fiche d'inscription sur le site de la Mairie de Saint Mexant (<http://saint-mexant.fr/>) ou sur la page facebook (association des parents d'élèves de saint mexant@apesaintmexant).

La section danse Country organise son bal de printemps le **23 mars 2019, à partir de 20h30 à la salle polyvalente**

Rando du plateau 24/02 :
au départ de Chameyrat
Le matin : 19 et 14 km
L'après midi, parcours familial 2 à 3 km

La section Latin Dance Fit organise
- un vide dressing le **31 mars** à la salle polyvalente
- une soirée de l'été le **28 juin**
(animation musicale autour d'un feu de Saint Jean)

La section Petit Patrimoine du Foyer Culturel et Sportif vous propose

soirée carnaval 9 mars (repas animé)
soirées patois 25/01- 8/02 -15/02 - 8/03 - 22/03,
venez discuter en patois

Olympique du Maumont
concours de belote du 23 février 2019
à la salle polyvalente de Favars
loto le 23 mars 2019 dans la même salle.

Le groupe de l'Atelier Loisirs Créatifs

organise, à l'approche de la fêtes des mères,
le 19 mai, salle polyvalente,
une animation où des livres seront présentés et dédiés par des auteurs régionaux. Les membres de l'atelier présenteront également leurs créations. Bijoux et fleurs agrémenteront cette fête, vous trouverez des idées pour combler les mamans .

◆ LE TENNIS CLUB DE SAINT MEXANT

Le club est affilié à la Fédération Française de Tennis, ligue Nouvelle Aquitaine.

Nous sommes actuellement 11 licenciés. Nous souhaitons développer le club afin de trouver de nouveaux licenciés pour le pérenniser.

L'Assemblée Générale du Tennis Club de Saint Mexant a eu lieu le 14 octobre 2018.

Un nouveau bureau a été élu :

Le Président est Julien SOQUET

Le Trésorier est Pierre Brice FONTANNAZ

Le secrétaire est Jean Louis VERONET

Toutes personnes Hommes Femmes, souhaitant pratiquer le tennis loisir ou en compétition est le bienvenue. Le club est convivial et plutôt familial.

Si vous souhaitez prendre une licence, vous pouvez contacter Julien au 06.22.65.44.48. Le montant de la licence est de 50 Euros. Il vous garantit un accès au court quand vous le souhaitez sur les courts extérieurs. Un créneau à la salle de LAVAL VERDIER est attribué au club les jeudis de 17 H 00 à 19 H 00.

Si vous souhaitez pratiquer le Tennis en compétition, le club participe aux différents championnats par équipe. Au plaisir de vous accueillir au sein du club et qui sait, à bientôt sur les courts.



Mairie de SAINT MEXANT

Le Bourg

19330 SAINT MEXANT

Tél 05 55 29 30 03 - Fax 05 55 29 39 81

mairie-saint-mexant@wanadoo.fr

site web: www.saint-mexant.fr

Bulletin d'information Municipale

Janvier 2019 - N°14

editorial



Mesdames, Messieurs,

Chers St Mexantaises et St Mexantois,

Cette année 2018 vient de s'achever, porteuse de son lot d'événements heureux comme à l'habitude mais aussi de soubresauts qui soulèvent en nous des inquiétudes bien compréhensibles.

Les derniers en date concernent évidemment le mouvement porté par les « gilets jaunes », fort légitime au début mais qui a été dépassé et récupéré par des groupuscules souhaitant ériger la violence, la peur et les destructions en lieu et place du mode de fonctionnement démocratique de nos institutions.

Le calme et les bases d'un dialogue constructif et respectueux doivent maintenant s'imposer pour bâtir les conditions nouvelles de notre développement en pleine harmonie, afin que les morts ou les blessés liés de près ou de loin à ce mouvement ne l'aient pas été en vain et nos gouvernants se doivent de prendre l'exacte mesure du malaise qui a engendré cet état de fait.

Même si le « vase » censé recueillir tous les mécontentements fut grand, il aura suffi d'une seule goutte pour le faire déborder.

Les 80 km/h et la hausse des taxes sur les carburants y sont pour beaucoup ...

A ce propos, un cahier de doléances est à votre disposition en Mairie depuis plusieurs semaines.

Nos dirigeants ont l'impérieuse nécessité de bien poser les pieds par terre, une bonne fois pour toutes et cesser de décider de trop loin ou de trop haut, sans tenir compte de nos réalités rurales quotidiennes.

Pour ce qui nous concerne, l'année passée aura vu s'achever le long chantier de la construction d'une nouvelle lagune d'assainissement, transmise en parfait état à Tulle Agglo lors de la prise de compétence communautaire, en terme d'assainissement collectif.

La dénomination des rues et la numérotation des habitations est quasi opérationnelle à ce jour, même si quelques plaques sont encore à retirer en Mairie.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux est bien engagée, une nouvelle phase concernant la salle polyvalente devant débuter en cours d'année.

Voici pour quelques orientations principales de nos projets ...

Je termine ce bref propos en formulant mes vœux les plus sincères pour que cette année qui débute soit paisible, qu'elle voit se concrétiser l'ensemble de vos projets les plus précieux, en profitant bien, auprès des personnes qui vous sont chères, de tous ces petites parenthèses quotidiennes qui vous rendront la vie plus belle et le tout articulé autour d'une parfaite santé.

Très bonne année 2019,
Bien cordialement,

Marc CHEZE,
Maire.

Dans ce numéro

- ▶ dénomination rues
- ▶ cérémonie des voeux
- ▶ repas des aînés.
- ▶ recensement
- ▶ Foyer Culturel et Sportif
- ▶ le Bel Automne
- ▶ l'Olympique du Maumont
- ▶ les St Mex' Dancers
- ▶ Saramagbelle
- ▶ l'Etat Civil
- ▶ Noël à l'école
- ▶ Notre Ecole Communale
- ▶ les travaux
- ▶ les tarifs communaux
- ▶ mutualisation livraison fioul
- ▶ sortir à St Mexant
- ▶ le Tennis Club



◆ DÉNOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE ET NUMÉROTATION DES HABITATIONS

SUITE ... ET FIN !

Grâce à la forte implication des services administratifs et techniques de la mairie, et sous le pilotage de la commission mise en place par le Conseil Municipal, l'opération est arrivée à son terme. La liste des rues, le plan de la commune, les arrêtés de dénomination et de numérotation sont disponibles sur le site internet de la commune (<http://saint-mexant.fr/>) :

Les données ont été introduites dans la « Base d'Adresses Nationale » gérée par l'IGN (Institut Géographique National) qui sera utilisée pour le déploiement de la fibre et la mise à jour des bases de données des opérateurs GPS.

Elles ont été transmises au Cadastre, à la Poste, à Tulle Agglo, au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), à la Gendarmerie, aux services des impôts locaux, aux opérateurs de distribution des eaux.

Les plaques de rues ont été implantées sur l'ensemble des voies nouvellement nommées.

Comme annoncé dans les précédentes communications, 7 permanences ont été tenues en mairie en octobre, novembre et décembre pour remettre aux habitants plaques d'habitation et attestations de changement d'adresse. Sur les 384 plaques attribuées aux locaux faisant l'objet de cette opération, 267 (soit 70 %) ont été distribuées.

Nous avons souligné que cette opération apportera une amélioration significative de la vie quotidienne des habitants : rapidité d'intervention des secours portés aux personnes (SAMU, ambulances, pompiers, gendarmerie, ...), et des interventions des services techniques (eau, électricité, ...), efficacité des services du courrier et des livraisons, localisation précise pour les visiteurs utilisant le GPS.

La numérotation des habitations est impérative dans le cadre du projet « 100 % fibre », porté par le Conseil Départemental.

Nous rappelons que l'apposition de la plaque d'habitation visible depuis la rue, à proximité de la boîte aux lettres, est une obligation dès lors qu'elle a été décidée par le Conseil Municipal. Les locaux qui n'en disposent pas pourront faire l'objet de non-distribution de courriers ou colis si l'adresse qui y figure n'est pas conforme à l'adresse qui a été communiquée à la Poste et aux différents organismes.

Pour les plaques d'habitations qui n'ont pas été distribuées, les personnes concernées qui peuvent se déplacer doivent retirer plaques et attestations en mairie, après prise de rendez-vous. Les conseillers en charge du dossier traiteront au cas par cas les demandes particulières formulées en mairie.

Rappel : quelles démarches accomplir pour communiquer votre nouvelle adresse ?

- votre carte d'identité, votre passeport et votre permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

- **le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement d'adresse.**

Cette démarche doit être réalisée sur le site ANTS (immatriculation.ants.gouv.fr). Deux cas se présentent :

1) si votre véhicule est déjà immatriculé dans le système SIV (type AB 123 CD), vous recevez une étiquette à coller sur votre Certificat d'Immatriculation et c'est gratuit,

2) si le véhicule est immatriculé dans l'ancien système FNI (type 123 AB 01), votre véhicule reçoit un nouveau numéro SIV à cette occasion. Vous devez donc **vous acquitter de la redevance d'acheminement** de votre nouvelle carte grise (2,76€) et vous devez **apposer de nouvelles plaques** à votre véhicule.

- pensez également à signaler le changement d'adresse auprès des organismes publics et privés. Si vous avez accès à internet, le site service-public.fr vous propose de faire votre déclaration de modification d'adresse et d'en informer les principaux organismes :

- ◆ Carte grise ([lien vers le site ANTS ci-dessus](#))
- ◆ Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc.),
- ◆ Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),
- ◆ Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),
- ◆ Pôle emploi,
- ◆ Service des impôts,

Pour les entreprises et les professionnels, la modification de l'adresse doit être signalée à la Chambre de Commerce, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou à la Chambre d'Agriculture, selon le cas.

Il vous appartient de communiquer votre nouvelle adresse à vos autres correspondants, en utilisant les cartes dispensées de timbrage qui sont mises à votre disposition en mairie.

En cas de difficultés pour effectuer ces démarches, n'hésitez pas à contacter la mairie

◆ TARIFS COMMUNAUX POUR 2019

• **Salle Polyvalente :**

140 € pour privés résidant dans la Commune

240 € pour privés résidant hors Commune

32 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04)

150 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

15 € en cas d'utilisation de l'armoire réfrigérée.

• **Salle du « Bel Automne »** (location cuisine comprise) :

120 € pour privés résidant dans la Commune

180 € pour privés résidant hors Commune

32 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04).

10 € en cas d'utilisation du lave-vaisselle

150 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

◆ **Cantine Scolaire :** (*pas de changement*)

Prix du repas = **2,80 € par enfant**

4,70 € par enseignant

◆ **Garderie Scolaire :** (*pas de changement*)

Matin = **1,20 €**

Soir = **1,20 €**

2^{ème} Enfant = **0,90 € le matin**

2^{ème} Enfant = **0,90 € le soir**

Gratuit à partir du 3^{ème} enfant

◆ **Concession Cimetière :**

420 € + frais d'enregistrement en sus

◆ **Columbarium :**

270 € par concession accordée pour une durée de 15 ans

470 € par concession accordée pour une durée de 30 ans

1.150 € par concession accordée à titre perpétuel.

+ frais d'enregistrement en sus

◆ DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION

Nettoyage des assainissements individuels

Les personnes intéressées par le nettoyage de leur fosse septique doivent se signaler au cours du 1^{er} trimestre 2019 pour une intervention en Mai- Juin.

Elles devront fournir les informations ci-dessous :

la nature et le volume de la cuve,

la distance approximative de la cuve à l'endroit du stationnement du camion.

Livraison groupée de Fioul

Avec le froid qui s'installe les livraisons de fioul sont toujours d'actualité.

Les prochains passages auront lieu début Mars et début Mai.

Les commandes seront prises au cours de **la dernière semaine de Février et d'Avril.**

Le prix proposé et la date de la livraison vous seront communiqués dans les jours qui précèdent le passage de la société par communication téléphonique ou par SMS pour les personnes ayant fournis un numéro de portable.

Pour les deux actions prenez contact avec

Raymonde CUEILLE au 06 83 49 38 40.

Que Raymonde soit ici remerciée de son investissement personnel sur ces actions de mutualisations.

◆ NOTRE ÉCOLE COMMUNALE



Notre belle école, qui a bénéficié ces dernières années de toute notre attention pour la rénover, l'équiper en informatique et la rendre fonctionnelle et agréable aux enfants et aux enseignants, voit ses effectifs menacés de baisse.

Ce serait très dommageable pour notre commune, qui perdrait, si la tendance se confirmait, un poste d'enseignant.

En conséquence, les effectifs seraient répartis sur 5 classes et non plus 6, d'où évidemment davantage de classes à double niveau.

Nous avons actuellement la chance de proposer des classes peu chargées, et donc un confort pour les enfants ainsi qu'un enseignement de qualité, d'ailleurs reconnu lors de l'entrée au collège de nos élèves.

Seule la population de la commune, en particulier les nouveaux (et jeunes !!) arrivants, peut consolider la situation de l'école en prenant d'ores et déjà contact avec la Mairie ou la Directrice de l'école pour inscrire leurs enfants pour la rentrée prochaine.

Les enfants sont accueillis dès la Toute Petite Section, soit dès l'âge de deux ans et demi s'ils ont acquis la propreté en journée.

Par ailleurs, nous assurons un service de cantine de qualité, avec, à la différence en particulier des écoles situées dans certaines autres communes, un cuisinier tout dévoué et aux petits soins de nos têtes blondes.

Les horaires de garderie du matin et du soir sont confortables pour les parents qui travaillent, avec un accueil dès 7 H le matin, et jusqu'à 18 H 30 le soir.

Merci de diffuser le message autour de vous.



◆ TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE HANDICAPES

Lors du dernier bulletin municipal, nous évoquions la première tranche de ces travaux : accessibilité à la mairie, la salle du Bel Automne, le cabinet de podologie, les sanitaires du réfectoire, les marquages au sol. Ces lieux et places sont désormais terminés.

Une seconde tranche programmée pour 2019 concerne la salle polyvalente, autre vaste chantier qui nécessitera la fermeture totale de ce local à partir de fin juillet et jusqu'à la mi-novembre, date butoir et impérative car nous avons le marché de Noël, le week-end des 23 et 24.

La salle du Bel Automne reste disponible pendant cette période pour toutes locations ou autres manifestations.

◆ CÉRÉMONIE DES VŒUX

La présentation des vœux aux habitants et aux nouveaux arrivants constitue toujours un moment d'échanges et de contacts entre l'équipe municipale et la population, auquel nous sommes fortement attachés.

Le vendredi 4 janvier dernier, cette cérémonie, qui a eu lieu dans la salle polyvalente, a débuté par des remerciements à l'endroit de l'ensemble des acteurs de l'action municipale, élus et employés, ainsi que des membres des services du Département, de l'Agglo et de l'Etat, qui sont les partenaires incontournables de l'ensemble des dossiers traités en Mairie.

Après un retour sur les principaux chantiers de 2018, notamment ceux traitant de l'assainissement, avec la mise en service de la nouvelle lagune d'épuration puis celui relatif à l'accessibilité des bâtiments communaux, M. le Maire a présenté les principales orientations pour 2019.

Au terme de ce bref exposé, chacun a pu profiter d'un buffet convivial offert par la municipalité.



◆ REPAS DES AINÉS

C'est une excellente habitude que celle de partager un repas avec l'ensemble de nos aînés, qui représentent une part importante de la population St Mexantoise, puisqu'un environ 300 personnes ont passé le cap des 65 ans, sur les 1342 habitants de notre commune, d'après le dernier point transmis par l'INSEE.

Le 13 janvier dernier, la municipalité a donc accueilli 93 convives dans la salle polyvalente décorée avec la participation des bénévoles de l'atelier loisirs créatifs, Danie et son équipe. Après la communication de Mr le maire sur les actions présentes et à venir ils se sont retrouvés avec plaisir autour d'un délicieux menu concocté

pour la première fois par la Maison JACQUET de CHANTEIX et ont profité d'une ambiance festive assurée avec brio par Bernard, Jean Marc, Cathy, Annie, Azade, Gibus.

Une fois le champagne servi par le maire et les adjoints ils se sont promis de revenir l'an prochain !



Le mérite de l'organisation en revenant au CCAS, que ses membres si efficaces en soient ici remerciés.

◆ DVD ST MEXANTOIS

Au cours de l'année passée, les deux membres de l'association Terra Curretia, basée à St Mexant, ont compilé moult renseignements et entrevues auprès d'habitants de notre commune, entre autres, pour réaliser un DVD intitulé « *Et si St Mexant m'était conté ...* », qui est maintenant disponible. Quelques exemplaires sont à votre disposition en Mairie.

◆ **RECENSEMENT**

Tous les 5 ans, la loi prévoit de procéder à un recensement de la population dans les communes de moins de 10 000 habitants. Depuis le 17 janvier dernier, St Mexant est donc arpenté par 3 agents

recenseurs officiels :

Léa NEYRET-GIGOT

Marie Florence DEVAUX,

Frédéric FERREIRA.

Les coordinatrices sont Nadine BOUYOUX et

Carole TREUIL

L'ensemble des foyers St Mexantois sera visité et ils sauront vous guider, en toute confidentialité, pour recueillir les renseignements demandés, ou vous orienter vers une contribution par Internet. Il vous est donc demandé de leur réserver le meilleur accueil.



◆ **FOYER CULTUREL ET SPORTIF**

L'assemblée générale du Foyer Culturel et Sportif de Saint-Mexant, s'est déroulée vendredi 25 janvier, dans la salle Bel Automne.

Murielle Beytout, vice présidente a ouvert la séance en présentant le bilan moral de l'année. Elle a rappelé les manifestations qui ont eu lieu durant l'année. Elle a remercié pour leurs concours les membres du foyer, tous les bénévoles ainsi que la municipalité pour les aides et installations mises à disposition tout au long de l'année.

Le bilan financier a été présenté par le trésorier, Eric Dupas.

La parole a été donnée à chaque responsable de section pour le bilan de leur activité :

L'Atelier Loisirs Créatifs (19 adhérents)

La country, Les St Mex'dancers (13 danseuses et danseurs)

La danse fitness (17 danseuses), puis ont suivi le yoga (17 adhérents) ; le petit patrimoine (20 adhérents) ; le football (70 licenciés) ; le tennis (14 licenciés) ; et la danse trad (17 adhérents).

Le Foyer voit arriver avec une grande joie une nouvelle section carterie et scrapbooking qui est un loisir créatif se basant sur les photos et le papier.

Beaucoup de satisfactions au sein des sections, qui ont un objectif en commun, animer la commune.

Le Conseil d'Administration se compose de **33 membres**. A l'issue de cette assemblée générale, le Conseil d'Administration a élu un nouveau bureau composé ainsi :

présidente : Murielle Beytout ; **vice-présidente** : Priscillia Dubois Marcou ;

secrétaire : Hélène Aujol ; **secrétaire adjointe** : Anaïs Marcou ;

trésorier : Eric Dupas ; **trésorière adjointe** : Marylène Nadiras.

Gilbert Peyrical dit **Gibus** a été désigné par le CA **membre d'honneur** pour son dévouement au sein du FCS durant de très nombreuses années.

Les membres du Foyer tiendront la population informée de l'évolution de leurs projets.

La traditionnelle fête du melon se déroulera le samedi 31 août et le dimanche 1^{er} septembre



◆ **ETAT CIVIL 2018**

13 NAISSANCES

Raphaël MAURY MARTIN le 25 janvier

Anna, Gabrielle ROUYET le 25 janvier

Adélaïde, Jeanne, Colette BOUCHER le 1 février

Sacha, Franck, Eric RICHARD –DIAGORCE le 13 février

Yanis ANTUNES le 23 février

Annette, Denise HERNANDEZ le 28 février

Horus-David FELIX le 29 mars

Manon REBOTTON le 23 mai

Hugo NAUDOU le 24 juin

Paul, Marcel, Pierre LAVERGNE le 23 juillet

Juliette ADAM le 7 août

Arthur ADAM le 7 août

Eléna SAUTEDE le 26 août



4 MARIAGES

Mathieu, Eric BLANC et Aurore, Marie MALAGNOUX le 7 juillet

Paul, Marylin, Victor NAVAL-ASSIE et Anaïs MARCOU le 7 juillet

Thierry Jean-Pierre CUEILLE et Inès Peggy AVOUYA le 18 août

Raphaël RAYNAUD et Valérie PEUCH le 25 août

11 DECES

Marie-Colette FONTES le 9 janvier

Claude, Guy, Charles BACH le 22 janvier

Maria OBRY épouse NEYRAT le 31 janvier

Yvonne, Claire, Renée COMBES épouse RHODES le 31 janvier

Carmen GIORDANELLA épouse PEREZ le 8 mars

Simone, Amandine, Virginie GROSOS Vve VERGNE le 9 avril

André, Michel, Léonard LAVAL le 12 avril

Monique BACHELLERIE le 14 avril

Denise RATHONIE Vve AUJOL le 26 avril

Jean-Baptiste, Robert MURAT le 19 juillet

Jean-Paul, Roger CHAILLOUX le 11 octobre

◆ **NOEL A L'ECOLE**

Un NOEL de plus à l'école : hier encore, nous étions en pleine rentrée scolaire et l'année vient déjà de se terminer.

NOEL c'est la fête, et cette fois encore, il a été marqué par un repas soigné concocté par DAVID, notre cuisinier. Les enfants se sont régalés avec une chiffonnade de jambon cru aux légumes frais, des aiguillettes de canard et leur gratin dauphinois, et une bûche chocolat framboises.

Comme à l'accoutumée, les enfants ont été gâtés par le PERE NOEL de l'APE, qui a distribué ses largesses tant dans les classes qu'à la garderie.

Le CCAS a également, la veille des vacances, organisé le traditionnel goûter avec chocolat, jus de fruits, brioches et mandarines. Un paquet de friandises a ensuite été distribué à chaque enfant.

